



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Liaison aérienne Carcassonne-Paris, une obligation de service public

Question orale n° 711

Texte de la question

Mme Mireille Robert attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la liaison aérienne Carcassonne-Paris. Le transport aérien est d'une importance vitale pour l'Occitanie, troisième région française en matière de flux liés aux vols commerciaux, avec 12 millions de passagers annuels. Outre les aéroports de Toulouse-Blagnac et Montpellier-Méditerranée, huit plateformes plus modestes participant à la vie économique de la région, notamment en saison estivale, sont recensées. Dans son département de l'Aude, l'aéroport de Carcassonne a prouvé sa viabilité grâce à la desserte par Ryanair et à son énorme potentiel touristique. De nouveaux aménagements et de gros investissements ont été faits : nouvelle aire de stationnement pour quatre aéronefs, hangar pour le matériel de piste, parvis réaménagé, parking courte durée, reconfiguration des lieux consacrés aux loueurs automobiles, nouvelle jetée et salle d'arrivée digne de ce nom. Ces investissements permettent d'anticiper 120 millions d'euros de retombées pour le bassin audois, un département lourdement frappé en 2018 et en grand besoin de développement économique. Si le tourisme est actuellement le premier débouché de l'aéroport de Carcassonne (de nouvelles compagnies envisagent de l'utiliser), le véritable outil de développement serait une liaison régulière et pérenne avec la capitale, qui permettrait aux entreprises et à l'innovation audoise de trouver leur débouché. Enclavé à mi-chemin entre Toulouse et Montpellier, Carcassonne n'est pas desservie par le TGV. Le train met la capitale audoise à plus de 6 heures de Paris, avec une fréquence insuffisante. La levée de ce handicap serait essentielle pour l'essor économique de l'Aude. Elle souhaiterait donc connaître son avis au sujet de l'obligation de service public concernant la liaison entre Carcassonne et Paris.

Texte de la réponse

LIAISON AÉRIENNE CARCASSONNE-PARIS

M. le président. La parole est à Mme Mireille Robert, pour exposer sa question, n° 711, relative à la liaison aérienne Carcassonne-Paris.

Mme Mireille Robert. Ma question, qui s'adresse à Mme la ministre chargée des transports, concerne la liaison aérienne Carcassonne-Paris. Le transport aérien est d'une importance vitale pour l'Occitanie, troisième région française en matière de flux liés aux vols commerciaux avec douze millions de passagers annuels.

Outre les aéroports de Toulouse-Blagnac et de Montpellier-Méditerranée, on recense huit plateformes plus modestes participant à la vie économique de la région, notamment en saison estivale. Dans mon département de l'Aude, l'aéroport de Carcassonne a prouvé sa viabilité grâce à la desserte par Ryanair et grâce à son énorme potentiel touristique. De nouveaux aménagements et de gros investissements ont été faits : nouvelle aire de stationnement pour quatre aéronefs, hangar pour le matériel de piste, parvis réaménagé, parking courte durée, reconfiguration des lieux consacrés aux loueurs automobiles, nouvelle jetée et salle d'arrivée enfin digne de ce nom. Ces investissements permettent d'anticiper 120 millions d'euros de retombées pour le bassin audois, situé dans un département lourdement frappé en 2018 et en grand besoin de développement économique.

Si le tourisme est actuellement le premier débouché de l'aéroport de Carcassonne, que de nouvelles compagnies envisagent d'utiliser, le véritable outil de développement serait une liaison régulière et pérenne avec la Capitale, ce qui permettrait aux entreprises et à l'innovation audoise de trouver leurs débouchés. Enclavée à mi-chemin entre Toulouse et Montpellier, Carcassonne n'est pas desservie par le TGV, ce qui met la capitale audoise à plus de six heures de train de Paris, avec une fréquence insuffisante. La levée par voie aérienne de ce handicap serait essentielle pour l'essor économique de l'Aude. Je vous pose donc, madame la secrétaire d'État, la question de l'obligation de service public pour la liaison aérienne entre Carcassonne et Paris.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

Mme Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire. Madame la députée, vous avez appelé l'attention d'Élisabeth Borne sur la possibilité de mettre en place des obligations de service public en vue d'instaurer une liaison d'aménagement du territoire entre Carcassonne et Paris.

La desserte aérienne des territoires est un enjeu majeur de la politique française des transports, vous le savez bien, et c'est la raison pour laquelle, à la suite des Assises nationales du transport aérien, Élisabeth Borne a engagé une politique de relance des liaisons aériennes d'aménagement du territoire. Ces liaisons peuvent en effet constituer une alternative pour répondre rapidement et au moins en partie à des besoins de mobilité que l'on ne peut satisfaire autrement qu'en construisant de nouvelles infrastructures routières ou ferroviaires. L'État a ainsi augmenté le budget consacré à ces liaisons de 15 millions d'euros dès 2019 pour participer à nouveau au financement de liaisons existantes, tout en s'engageant aux côtés des collectivités locales pour la mise en place de nouvelles dessertes. Il a été souhaité que cette politique prenne en compte la complémentarité des plateformes et des différents modes de transport, dans une logique globale d'aménagement du territoire.

C'est pourquoi, dès 2018, les régions ont été associées aux réflexions engagées pour identifier les besoins en matière de desserte aérienne. À cette occasion, la région Occitanie a bien fait part de la volonté du département de l'Aude que soit mise en place une liaison d'aménagement du territoire entre Carcassonne et Paris.

Mme la ministre comprend bien l'intérêt de ce projet, mais celui-ci nécessite des études complémentaires pour confirmer la possibilité d'instaurer des obligations de service public sur cette ligne, notamment au regard de la proximité des aéroports de Toulouse et de Perpignan, ainsi que de celui de Castres-Mazamet à partir duquel une liaison vers Paris-Orly est actuellement exploitée sous délégation de service public. De nouveaux échanges, associant notamment les services du ministère et ceux de la région Occitanie, auront lieu à ce sujet. Élisabeth Borne souhaite qu'ils aboutissent rapidement afin de pouvoir finaliser un projet précis et le transmettre le cas échéant à la Commission européenne pour inscription au dispositif d'obligations de service public.

Vous voyez, madame la députée, qu'à la suite aux échanges que vous avez fréquemment avec le ministère des transports, nous avançons sur cette question, en collaboration étroite avec la région, afin de décider s'il faut réellement – et, le cas échéant, selon quelles modalités – établir un service public sur cette liaison aérienne.

Données clés

Auteur : [Mme Mireille Robert](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 711

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2019](#)

Réponse publiée le : 22 mai 2019, page 4814

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 mai 2019](#)